
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

01 JUIN 2023

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À ACCÉLÉRER LA MISE À JOUR DE L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE ET LA
CONNECTIVITÉ DES ÉCOLES

DÉPOSÉE PAR MME MARIE-MARTINE SCHYNS, MME MATHILDE VANDORPE,
MME ANNE-CATHERINE GOFFINET, M. ANDRÉ ANTOINE, M. RENÉ COLLIN,
M. CHRISTOPHE BASTIN, M. MICHEL DE LAMOTTE ET M. BENOÎT DISPA

RÉSUMÉ

La proposition de résolution vise entre autres une mise à jour de la Stratégie numérique pour l'Éducation et une concertation accrue entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions en matière de connectivité et d'équipements numériques des écoles, notamment au niveau du modèle « un pour un », suivant les recommandations récentes de la Fondation Roi Baudouin.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à accélérer la mise à jour de l'équipement numérique et la connectivité des écoles	9

DÉVELOPPEMENTS

Dans sa Stratégie numérique pour l'Education, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à « *investir dans les compétences numériques dès l'enseignement obligatoire pour donner à tous les citoyens la capacité et les moyens d'agir* »¹.

Dans sa Déclaration de politique communautaire 2019-2024², le gouvernement actuel s'est engagé à poursuivre le développement du numérique au sein des écoles.

Comme déjà évoqué dans la résolution du Parlement de la Communauté française du 21 avril 2021, « *la pandémie de la Covid-19, avec ses périodes de confinement, de déconfinement et d'hybridation des apprentissages est un révélateur, voire un accélérateur non seulement de cette transition numérique, mais aussi des difficultés de sa mise en œuvre.* »

Dès les premiers jours du confinement en mars 2020, les membres des équipes éducatives ont mis en œuvre des solutions permettant de poursuivre un enseignement à distance, à travers des plateformes préexistantes ou tout autre moyen classique permettant de communiquer avec les élèves.

Tant du côté des enseignants que du côté des élèves, sont apparus des problèmes d'accessibilité et d'usage des outils numériques ainsi que de connectivité. Parmi ces problèmes, citons le format de documents échangés, la connexion à domicile, la disponibilité d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur portable récents au sein des familles.

Fin août 2020, le gouvernement s'est décidé à mettre gratuitement à disposition des écoles une plateforme numérique Happi (pour Hybridation — Apprentissage — Interactif) et a incité³ les pouvoirs organisateurs et les écoles à développer une stratégie de différenciation et d'hybridation, en vue de la rentrée scolaire 2020-2021.

En outre, dans le cadre des budgets 2020 et 2021, le gouvernement a prévu d'octroyer une subvention complémentaire aux écoles leur permettant de disposer d'un stock de PC portables/tablettes correspondant à 5 pour cent de leur population scolaire à mettre à la disposition des élèves dans le cadre des périodes d'apprentissage hybride. Vu le peu d'attrait de la mesure visant à permettre aux parents d'acheter un ordinateur portable ou une tablette, avec des possibilités de leasing, voire de

¹ <http://www.enseignement.be/index.php?page=28101>

² Déclaration de politique communautaire 2019-2024 (2019), p. 5.

³ Circulaire 7686 du 18 août 2020 : Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte Covid-19 – Enseignement & Circulaire 7691 du 20 août 2020 : Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte Covid-19 – Enseignement fondamental

soutien financier, le gouvernement a doublé l'aide annuelle aux parents, passant de 75 à 150 euros.

Ces mesures s'ajoutent aux plans wallons⁴ et bruxellois précités ainsi qu'aux appels à projets « Ecole numérique », au matériel acquis dans l'enseignement secondaire qualifiant à travers les plans d'équipement et de modernisation d'outils pédagogiques de pointe dans l'enseignement qualifiant⁵ ainsi qu'au matériel acheté par les pouvoirs organisateurs sur la base des subventions/dotations de fonctionnement et sur fonds propres.

L'état des lieux relatif à l'évolution des inégalités liées à l'accès, aux compétences et à l'usage des services numériques essentiels dans une société désormais largement numérisée a été analysé dans une étude récente de la Fondation Roi Baudouin (« FRB »). *« Un tiers des jeunes de 16 à 24 ans (33 %) possède de faibles compétences numériques générales. Près d'un jeune sur 2 peu diplômé (45 %) est dans ce cas. C'est proportionnellement deux fois plus que parmi les plus diplômés (22 %). 39 % des jeunes à faibles revenus détiennent de faibles compétences numériques, contre 27 % de ceux bénéficiant de hauts revenus. Parmi ces derniers, notons toutefois qu'ils sont 3 fois plus aujourd'hui qu'il y a deux ans à avoir de faibles compétences numériques (9 % d'entre eux seulement étaient dans ce cas en 2019).*

La part de jeunes femmes possédant de faibles compétences a, quant à elle, doublé en deux ans, passant de 14 % à 28 %. Ces dernières demeurent cependant moins nombreuses que leurs homologues masculins (37 %) à être dans ce cas.

*Enfin, le niveau de compétences numériques générales s'est un peu moins détérioré (- 4 %) parmi les jeunes travailleurs que les jeunes chercheurs d'emploi (-7 %). Ainsi, en 2021, plus de 6 jeunes sur dix sans emploi (62 %) détiennent de faibles compétences numériques contre 38 % de leurs homologues à l'emploi ».*⁶

Cet état des lieux, tout comme le dernier rapport DESI⁷, renforce les constats et la stratégie du Pacte pour un Enseignement d'excellence, tels qu'ils figurent dans l'avis n° 3 du Groupe central (2017), dans la SNE (2018) ainsi que la nécessité d'inclure dans le nouveau tronc commun polyvalent et polytechnique une formation manuelle, technique et technologique et numérique à travers un référentiel idoine⁸.

⁴ Selon le site Ecole numérique (Digital Wallonia), près de 3 000 équipes pédagogiques ont été équipées et 42 millions d'euros investis depuis 2012. Au total, ce serait plus de 55 000 équipements fournis au travers de Digital Wallonia et du projet Ecole numérique [<https://www.ecolenumerique.be/mission-et-projets/>]

⁵ Circulaire 7435 du 15 janvier 2020 - Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant - Circulaire d'appel à projets 2019-2020

⁶ Faure L., Brotcorne P., Mariën I. (2023) Baromètre de l'inclusion numérique. FRB, p.49-50 – Le mythe des « digital natives » multi-tâches à l'épreuve des inégalités numériques (jeunes de 16-24 ans)

⁷ Le dernier rapport Digital Economy and Society Index (DESI) place la Belgique à la 12^e place des pays européens dans leur évolution numérique [<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/desi>]

⁸ En abrégé FMTTN (Formation manuelle, technique, technologique et numérique)

Face aux besoins de renforcer l'introduction du numérique à l'école, la FRB s'est engagée, aux côtés d'autres opérateurs de la philanthropie⁹ et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à soutenir le projet « Rentrée numérique » de l'ASBL EducIT. Le modèle « un pour un »¹⁰ prôné, c'est-à-dire un ordinateur par élève, repose sur le choix de recourir à une formule où tous les élèves d'une même classe/école sont équipés du même matériel. Cette orientation est en cours de généralisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. La crise de la Covid et l'enseignement hybride ont contribué à populariser cette pratique devenue, entretemps, une quasi-nécessité. Auparavant, on était davantage axé, notamment en Région wallonne, sur l'équipement de classes à l'aide de matériel fixe.

La FRB, en collaboration avec les chercheurs du CRIFA (ULiège) a également publié un rapport d'impact (2023)¹¹ qui repose sur une enquête d'envergure portant sur 21 écoles pendant trois années qui agrège des données de plus de 4 000 questionnaires et qui mesure dans le temps les effets d'un tel projet sur les élèves, les enseignants, les parents et les directions. En 2022-2023, 101 écoles ont bénéficié de cet accompagnement lié à la mise sur pied du modèle « un pour un », assuré par les technopédagogues de l'ASBL ou par des tiers, c'est-à-dire du personnel des réseaux formés en amont par l'équipe d'EducIT. Au total, plus de 7 000 enseignants formés et 25 000 élèves ont pris part au projet.

Voici quelques chiffres clés repris dans ce rapport :

- la mise en œuvre du dispositif s'accompagne d'un bond dans la fréquence d'utilisation du numérique par les élèves, passant de 10 % d'utilisation quotidienne avant le projet à 61 %, un an après le démarrage du projet ;
- quatre enseignants sur cinq considèrent qu'il leur permet d'offrir un cours plus riche ;
- la disponibilité d'un ordinateur a permis à un enseignant sur trois de créer des activités de différenciation ou de remédiation ;
- un enseignant sur deux fait plus de rétroactions et d'évaluations formatives ;
- deux tiers des élèves et des enseignants considèrent que le dispositif contribue à la motivation des élèves à apprendre ;

⁹ e.a. Fondation pour l'Enseignement

¹⁰ En anglais 1to1 ou 1:1

¹¹ Favoriser l'intégration du numérique à l'école - Évaluation du projet pilote 'Rentrée Numérique' - Troisième rapport (2023). Fondation Roi Baudouin [https://media.kbs-frb.be/fr/media/10438/2023_RentreeNumerique_RapportFinal]

- près de trois élèves sur quatre considèrent que le projet leur permet de travailler plus souvent en groupe ;
- plus de 80 % des élèves, des enseignants, des directions et des parents ont une opinion positive du projet et plus de 90 % considèrent que le modèle « un pour un » est la meilleure manière d'intégrer le numérique à l'école.

Ce rapport confirme l'importance cruciale de l'implication de tout le monde : élèves, direction, référent numérique, parents. Il souligne la nécessité de l'accompagnement des enseignants dans la durée. Toutefois, certains aspects méritent une attention particulière, comme la concentration des élèves durant les apprentissages.

Le modèle « un pour un »

Une grande majorité des acteurs plébiscitent le modèle « un pour un »¹² et l'équipement des élèves paraît plus performant que celui des écoles. Le rapport de la FRB relève ainsi qu'il faudrait dégager les directions de la charge administrative complémentaire liée à la gestion des achats et au suivi.

Pour l'instant, les Régions prévoient différents modèles d'équipement : tableaux interactifs, lot de tablettes passant d'une classe à l'autre, etc. Si cela peut marcher dans l'enseignement primaire, pour l'enseignement secondaire, il serait utile que la Région wallonne passe à autre chose.

L'accompagnement des enseignants

Selon les auteurs du rapport, *« l'accompagnement des enseignants la première année est la clé du succès. [...] Il serait bon de suggérer des pistes de moyens à mettre en œuvre pour inciter les enseignants à suivre les séances de coaching gratuites. »* L'accompagnement dans le temps est aussi important. *« La cellule numérique de l'école dirigée par le référent numérique est la pierre angulaire de la pérennité du projet. »*

¹³ Le rapport relève évidemment aussi la difficulté du statut, comme des titres et fonctions, du référent numérique qui a un rôle important. Cela figure d'ailleurs dans la résolution¹⁴ adoptée par le parlement en 2021.

L'impact des équipements individuels sur la santé mentale des utilisateurs à l'école

¹² Ibidem, p. 111

¹³ Ibidem, p. 108-109

¹⁴ Résolution du Parlement de la Communauté française du 21 avril 2021 relative au soutien déterminé aux « personnes-ressources techniciens numériques » au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Toujours selon le rapport précité¹⁵, certains enseignants et élèves déclarent que l'équipement individuel en classe, même s'il est très positif, peut être source de déconcentration.

La connectivité des écoles

Le même rapport de la FRB relève que les connexions internet actuelles des écoles ne sont pas adaptées à un usage pédagogique massif.

En matière de connexions, on distingue d'une part la connectivité interne et la connectivité externe. Il s'agit que les écoles puissent bénéficier d'un niveau de connectivité compatible avec le nombre de machines dont elles disposent, que ce soit des machines « un pour un » utilisant le WIFI ou les machines fixes utilisant le câble (cuivre ou coaxial) ou la fibre optique.

La connectivité externe a été historiquement prise en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la Wallonie et les autorités publiques bruxelloises pour les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale (Fiber to school).

Quant à la connectivité interne, la Wallonie, dans le cadre des différents plans de relance, a dégagé 72 millions d'euros à cet effet. La Région se serait ainsi engagée à équiper au minimum 1600 écoles d'ici juin 2026, à raison de 50 écoles par mois et les autres d'ici 2030 sans doute. Cependant, il faut souligner ici que toutes les écoles n'ont pas toutes le même degré de maturité numérique. La Région wallonne fait la distinction entre les écoles de l'enseignement fondamental qui scolarisent en moyenne 250 élèves en primaire, dont 70, en maternelle et les écoles secondaires scolarisant en moyenne 720 élèves. La priorité serait donnée aux écoles les plus en rupture numérique, en commençant par le fondamental.

Même si le fait de commencer par les écoles le plus en rupture part d'une intention louable, la Région applique un plan linéaire, sans tenir suffisamment compte des besoins des utilisateurs. Les écoles fondamentales qui ont investi humainement et matériellement dans le numérique, et les écoles secondaires devront attendre de 3 à 5 ans. Une éternité en matière de numérique, alors que le nouveau référentiel FMTTN sera appliqué dans ses attendus numériques à partir de la prochaine rentrée scolaire, en 3^e et 4^e primaire.

En outre, la Région a adopté le principe du « tout ou rien », un principe qui fait qu'une école doit choisir entre jeter le matériel dans lequel elle a investi pour pouvoir bénéficier du soutien wallon ou continuer à supporter seule les coûts d'installation de sa connectivité interne. Selon les calculs connus, les premières installations ne commenceront qu'en mars 2023 et si tout va bien, seule la moitié des écoles sera connectée dans 4 ans. Les autres attendront sans doute 2030. La Région

¹⁵ op.cit, p. 113

de Bruxelles-Capitale, avec un budget de 6,7 millions €, utilise le même type d'approche « tout ou rien ».

En conclusion, l'utilisation des outils numériques présente une énorme plus-value en matière de soutien aux apprentissages et dans le cadre de l'inclusion numérique des jeunes et des citoyens dans la société. Il convient que les pouvoirs publics se coordonnent pour fournir aux écoles les moyens humains et techniques correspondant à leurs besoins en fonction de leur situation actuelle et pour faire face aux défis ; en revanche, il faut appréhender ce défi sous toutes ses facettes comme la posture devant un ordinateur, les conséquences des écrans sur la vision, sur la concentration. Aucune étude de grande ampleur n'existe à ce sujet.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ACCÉLÉRER LA MISE À JOUR DE L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE ET LA CONNECTIVITÉ DES ÉCOLES

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Vu l'accord de coopération du 7 juillet 2005 conclu entre les gouvernements de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone relatif à l'implémentation des ordinateurs dans les écoles wallonnes, à l'exploitation pédagogique des équipements fournis et à la formation des enseignants ;

Considérant le plan d'équipement « TIC pour l'Éducation » duquel découle le projet « École Numérique » du Gouvernement wallon visant à impulser l'usage des Technologies de l'information et de la communication (TIC) au bénéfice de l'éducation, du niveau maternel à l'enseignement supérieur, en synergie avec les gouvernements de la Communauté française et de la Communauté germanophone ;

Considérant qu'un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publié en 2015¹⁶ relève que, par rapport aux autres pays de l'OCDE, la Belgique est en retard dans l'apprentissage du numérique ;

Considérant que, selon le rapport de l'OCDE précité, les étudiants belges sont en dessous de la moyenne dans le domaine de la lecture digitale et dans la résolution des tâches qui requièrent l'utilisation des ordinateurs pour résoudre des problèmes mathématiques ;

Considérant le dernier rapport de la Digital Economy and Society Index (DESI) qui place la Belgique à la 12^e place des pays européens dans leur évolution numérique ;

Considérant le nouveau plan d'action en matière d'éducation numérique de la Commission européenne¹⁷,

Considérant le cadre européen de compétences numériques pour l'enseignement « DigComp 2.1. »¹⁸ ;

¹⁶ OCDE (2015), Connectés pour apprendre. Les élèves et les nouvelles technologies, PISA, Editions OCDE, Paris [<https://www.oecd.org/fr/education/scolaire/Connectes-pour-apprendre-les-eleves-et-les-nouvelles-technologies-principaux-resultats.pdf>]

¹⁷ Digital Education Action Plan 2021-2027. Resetting education and training for the digital age (2020) [https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/digital-education-action-plan_en]

¹⁸ European framework for the digital competence of educators [http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC107466/pdf_digcomedu_a4_final.pdf]

Considérant l'objectif stratégique 1.6 « Réussir la transition numérique » du Pacte pour un Enseignement d'excellence ;

Considérant la Stratégie numérique pour l'Education approuvée par le gouvernement en octobre 2018 ;

Considérant le chantier 3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence « Réussir la transition numérique » ;

Considérant la Déclaration de politique communautaire 2019-2024, qui prévoit de poursuivre la Stratégie numérique pour l'Education ;

Considérant les plans d'équipement wallon et bruxellois aux écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la volonté du gouvernement de renforcer les collaborations avec la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale inscrite dans la DPC ;

Considérant l'intention annoncée des gouvernements communautaires et régionaux d'élaborer un nouvel Accord de coopération en matière d'équipements des écoles ;

Considérant la résolution du Parlement de la Communauté française du 21 avril 2021 relative au soutien déterminé aux « personnes-ressources techniciens numériques » au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant la décision du gouvernement d'octroyer une subvention visant à fournir à 5 pour cent des élèves de chaque école de la Fédération Wallonie-Bruxelles un ordinateur portable ou une tablette permettant de suivre les cours à distance ou de manière hybride ;

Considérant l'importance, pour les enseignants, de se focaliser essentiellement sur leurs missions pédagogiques ;

Considérant le rapport de la Fondation Roi Baudouin intitulé « Favoriser l'intégration du numérique à l'école — Rapport » sur l'expérience pilote « Rentrée numérique » ;

Considérant les moyens déployés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour fournir du matériel numérique aux écoles et aux élèves durant et après la période Covid-19 ;

Considérant l'absence d'étude d'impact de l'utilisation du matériel numérique (ordinateurs, tablettes) sur la santé physique des élèves, au niveau auditif et oculaire ainsi que sur la concentration ;

Considérant l'absence de profil de fonction et de reconnaissance des personnes-ressources numériques ;

Considérant les difficultés de connectivité externe des écoles et le temps nécessaire dans le déploiement de la connectivité interne des écoles wallonnes ;

Considérant la réponse de de la ministre de l'Éducation en Commission le 28 mars 2023 confirmant l'absence d'études sur la santé physique des élèves utilisant du matériel numérique dans le cadre des apprentissages ;

Considérant les réponses de la ministre de l'Éducation en Commission le 28 mars 2023 indiquant que les travaux liés à la définition d'un profil de fonction pour les personnes-ressources techniciens numériques dans les écoles sont toujours en cours ;

Considérant la réponse du ministre wallon de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences à l'interpellation du 4 avril 2023 de la députée Marie-Martine Schyns sur « la connectivité des écoles et l'équipement des élèves » ;

Considérant les réponses du Ministre-Président en Commission le 11 avril 2023 à la question de la députée Marie-Martine Schyns relative à “État des lieux des équipements numériques mis à disposition des écoles et des élèves”

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de /d'

- Actualiser la SNE en y intégrant l'expérience acquise ces 5 dernières années et redéfinir la vision stratégique et le phasage des actions clés pour les 5 prochaines années ;
- Soutenir les écoles qui souffrent d'une bande passante internet insuffisante à l'entrée de leur établissement ;
- Accélérer les travaux relatifs à la définition d'un profil de fonction pour les personnes-ressources techniciens numériques ainsi que la création organique de cette fonction ;
- Organiser trimestriellement une réunion du CINE (Comité interréseaux du numérique éducatif) ;
- Mener rapidement une concertation avec les Régions wallonne et bruxelloise (et la rendre structurelle) pour accélérer le développement de la connectivité des écoles
 - en laissant plus d'autonomie aux écoles quant au choix du prestataire de services ;
 - en incluant de manière non linéaire l'ensemble des écoles fondamentales et secondaires, en se centrant prioritairement sur les besoins des écoles elles-mêmes, en fonction de leur degré de maturité de leurs équipes pédagogiques ;

- et en permettant aux écoles d'utiliser leur "droit de tirage" non seulement dans le cadre de lots proposés par la centrale de marché des Régions, mais également pour les lots proposés par la centrale de marché de la fédération de pouvoirs organisateurs ou WBE dont elles font partie ;
- Tenir compte des rapports de la Fondation Roi-Baudouin dans les négociations de l'accord de coopération avec les Régions ;
- Lancer une étude académique portant sur les impacts liés à l'usage du numérique à l'école en termes de santé et de concentration, ainsi que les bonnes pratiques liées à ces enjeux.

M.-M. Schyns

M. Vandorpe

A.-C. Goffinet

A. Antoine

R. Collin

C. Bastin

M. de Lamotte

B. Dispa